

Lettre Rézo zéro déchet

Des acteurs de l'éco-conso et du jardin naturel!

20 novembre 2023

Un réseau d'acteurs

La raison d'être du réseau : Mettre en lien des citoyen·ne·s autour d'actions écoresponsables dans le domaine du zéro déchet et du jardin naturel pour [s'] inspirer et faire évoluer le modèle sociétal.

La lettre "Rézo zéro déchet" est envoyée tous les mois aux membres du réseau. Des hors-séries la complèteront en fonction de l'actualité technique et des évènements.



REJOIGNEZ le Groupe Facebook Rezo zero déchet et jardin naturel du secteur de Saverne!

VISIO PAPOTAGE "COMMENT SE METTRE AUX COUCHES LAVABLES "

Mercredi 29 novembre 20h-21h30

Un choix écologique, économique et bon pour le bien-être du bébé. Quels sont les avantages, par où commencer, que choisir, comment les entretenir, comment s'organiser? Découvrez toutes les astuces pour une expérience sereine et épanouie. Avec Mathilde Firdion, accompagnatrice et conseillère en couches lavables et Lydia Dillenschneider, écotidienne Inscriptions jusqu'au 26 novembre : c.vetter@smictomdesaverne.fr ou au 03 88 02 21 80



Infographie "Mieux manger, moins gaspiller, moins polluer"

Nous vous invitons à consulter cette infographie

ADEME https://archives.qqf.fr/infographie/39/mieux-manger-moins-gaspiller-moins-polluer qui explique comment concilier une alimentation équilibrée, en quantité suffisante, et qui limite ses impacts sur l'environnement.

Des infos jardin naturel

Le jour « 1 » au jardin, c'est reparti!

Le jardinier a des modèles : les milieux naturels ! Son objectif est bien que le jardin soit un écosystème. Côté agenda, il peut s'adosser à celui de la nature. La chute des feuilles est un évènement majeur qui finit ou qui démarre un cycle annuel. Les lombrics terrestres d'ailleurs très actifs (présence des turricules) témoignent de la sur-activité de l'écosystèmesol. La décomposition des feuilles mortes ou du bois mort reconstitue le stock d'humus. Ce dernier a été diminué par les micro-organismes du sol pour libérer des nutriments indispensables à l'alimentation des végétaux. Pourquoi pour un jardinier ne pas s'engager dans cette dynamique cyclique ?

Le jour "1" du jardin pourrait commencer le jour où il tombe le plus de feuilles mortes dans la commune du jardinier. Le « jardin 2024 » commence donc entre le 25 octobre et le 30 novembre 2023. Depuis 2021, la chute des feuilles est de plus en plus tardive ... changement climatique oblige. Première mission : le jardinier couvre le sol des déchets verts du moment (feuilles mortes, foin, paille, broyat de déchets de taille, plantes de pots ou de vasques, dernières tontes de gazon...) : c'est comme en forêt avec la reconstitution de la litière forestière.

Ce jour "1" annonce aussi d'autres travaux à venir au jardin : le vidage du compostier unique d'une aire de compostage et le bêchage particulier (demi-bêchage) des sols limono-argileux à argileux, la plantation des plantes vivaces des massifs ou des arbres, arbustes, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux (verger, jardin d'ornement...), le bouturage des petits fruits, des plantes aromatiques ou des arbres des haies... Le jardinier prépare ainsi le printemps en toute tranquillité.

OUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR TRIER MES BIODECHETS?

LE TRI DES DECHETS, C'EST OBLIGATOIRE EN 2024 ?

La loi AGEC impose aux collectivités de mettre en place une solution de tri à la source des déchets alimentaires au 1er janvier 2024. Ainsi, chaque citoyen aura la possibilité de ne plus jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS PROPOSEES PAR LE SMICTOM ALORS ?

Aujourd'hui, 3 solutions s'offrent à vous selon votre lieu de résidence.

- Si vous possédez un jardin, le Smictom vous propose des composteurs à tarifs préférentiels (40€ le bac de 300L et 50€ le bac de 600L à compter du 1er janvier 2024) et subventionne à hauteur de 30€ l'achat d'un lombricomposteur, plus particulièrement adapté en appartement.
- Si votre commune a opté pour les placettes de compostage, vous pouvez y déposer vos biodéchets, mais également profiter du compost que vous avez produit !
- Enfin, si vous résidez dans un quartier avec des habitats collectifs, des points d'apport volontaire (ou « bornes ») vous permettent de déposer vos biodéchets. Ils seront envoyés en usine de méthanisation pour créer de l'énergie.

Pour connaître la localisation des bornes et des placettes, rendez-vous sur le site du Smictom !

J'AI DEJA UN COMPOSTEUR, EST-CE QUE JE DOIS PLUTOT METTRE MES DECHETS DANS UNE BORNE ?

Mais non ! Poursuivez votre démarche, le compostage à domicile est le tri le plus vertueux. Sachez que le Smictom peut vous accompagner dans la pratique du compostage (mise à disposition de broyat en déchèterie, conseils, formations, lettre d'information et vente de composteurs en bois à prix exceptionnel).

CONTACT:

Chloé Vetter-Schmieden
SMICTOM Région de Saverne
03 88 02 21 81 reseauzerodechet@gmail.com

